

**DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°15-21
RELATIVE À L'APPEL À PROJETS « DEFFINUM »**

Vu la position de la Branche pour la relance économique et sociale dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 exprimée dans la délibération paritaire n°9-20 du 20 mai 2020, formulant des axes d'actions en matière d'emploi, d'employabilité et de promotion de la Formation dans toutes ses composantes,

Vu la délibération paritaire n°10-20 du 4 juin 2020 relative à la position de la branche des Services de l'Automobile dans le cadre des priorités et actions pour le maintien de l'emploi et le développement des compétences au regard de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,

Vu l'Accord Paritaire National relatif au renforcement de l'accompagnement, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes - « plan jeunes » pour la période 2021-2025 – du 8 avril 2021,

Vu les délibérations paritaires n°10-21 du 24 juin 2021 et n°14-21 du 14 octobre 2021 relatives au programme des travaux de la branche des Services de l'Automobile dédiés à la formation professionnelle,

Vu les statuts constitutifs de l'OPCO Mobilités du 19 mars 2019,

Vu l'Accord Paritaire National du 2 octobre 2019 validant une modification des statuts de l'ANFA et son avenant n°1 du 26 janvier 2021,

Considérant la nécessité d'une position de la Commission Paritaire Nationale des Services de l'Automobile pour la mise en œuvre du projet « DEFFINUM » (plan de transformation et de digitalisation de la formation s'inscrivant dans le cadre du « Plan de relance » aux fins de faire émerger un modèle de formation plus attractif, intégrant davantage les apports des technologies digitales et immersives et de la formation en situation de travail) et le bénéfice du soutien financier de l'État,

Considérant les évolutions socio-économiques, démographiques et le renouvellement générationnel et les défis technologiques des métiers des Services de l'Automobile, placés au cœur d'un marché globalisé, concurrentiel, en évolution perpétuelle et tournés vers l'innovation, la transition écologique, la connectivité et la digitalisation,

Considérant la volonté commune et l'engagement des partenaires sociaux de la Branche d'accompagner les entreprises et les salariés de la branche dans ces évolutions, au regard de l'impact de ces mutations sur les entreprises, ainsi que sur l'employabilité des salariés,

Considérant la volonté des partenaires sociaux d'entretenir, de développer les capacités d'adaptation des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, et des salariés de la Branche, de maintenir l'emploi et de renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences et de qualifications,

Les organisations soussignées conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Position de la Commission Paritaire Nationale des Services de l'Automobile

Les organisations soussignées donnent mandat à l'OPCO Mobilités et à l'ANFA pour s'associer au



projet « DEFFINUM » en vue de répondre à l'appel à projets.

Elles considèrent qu'il est essentiel de faire émerger un modèle de formation plus attractif, intégrant davantage les apports des technologies digitales et immersives et de la formation en situation de travail.

Toutefois, elles conditionnent leur accord favorable au respect de la prise en compte des données suivantes :

- l'intégration de plusieurs CFA Pilotes & Associés de la branche des Services de l'Automobile dans le « consortium » ;
- une clarification sur la nature et l'objet des actions qui seront financées dans le cadre de ce projet ;
- une clarification sur les modalités pédagogiques visées. A ce titre, les partenaires sociaux mettent en exergue la nécessité de produire des parcours « hybrides ».

Article 2 – Suivi de la réponse à appel à projets

L'OPCO Mobilités et l'ANFA sont chargés d'apporter une information régulière à la Commission Paritaire Nationale sur le suivi du dépôt de l'appel à projets et sur sa mise en œuvre.

Les organisations soussignées se déclarent disposées à examiner, au sein des instances paritaires de la branche et de l'OPCO Mobilités, tous les moyens propres à suivre et participer à la mise en œuvre du projet.

Fait à Meudon, le 14 octobre 2021

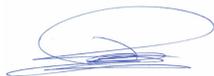
Organisations Professionnelles

CNPA



C.N.P.A.
Conseil National de Professions de l'Automobile

FNA



ASAV



Organisations syndicales de salariés

Fédération FO Métallurgie



CFE -CGC



FGMM-CFDT



FTM - CGT



CFTC

